

Date de dépôt : 30 septembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat afin d'éviter l'expulsion d'Helia Najafzadehkhoei ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 août 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Nazanin Najafzadehkhoei est née en 1991. Plus connue sous son deuxième prénom, Helia, elle a vécu à Genève avec ses parents de 2000 à 2004. Elle est retournée en Iran, puis est revenue en Suisse en 2011 pour y faire des études d'infirmière à la HES-SO de Neuchâtel. Elle a reçu son diplôme en 2017. Depuis, elle a obtenu divers emplois dans son domaine professionnel, sans jamais se voir octroyer un permis de séjour. Aujourd'hui, vivant en Suisse depuis 9 ans, elle est menacée d'expulsion, alors qu'elle était en première ligne durant la crise du Covid-19. Une pétition a été lancée pour que les autorités interviennent. Alors qu'elle est pleinement intégrée et parle français, sa brutale expulsion serait un désaveu pour la politique d'intégration du Conseil d'Etat, et mettrait en doute la volonté de ce dernier d'assumer ses responsabilités en matière de lutte contre la sous-enchère salariale, le travail au noir ainsi que son devoir de protection des personnes en situation irrégulière particulièrement exposées à toutes formes d'abus.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Quelle est sa stratégie afin qu'Helia Najafzadehkhoei puisse bénéficier d'un cas de rigueur et ne soit pas expulsée ?*
- *Quelle est sa stratégie afin que les centaines, les milliers d'Helia qui renforcent notre prospérité et contribuent au bien-être de notre société puissent rester en Suisse sans que leur vie soit soumise à l'épée de Damoclès de leur expulsion ?*
- *Quelle est sa stratégie afin d'éviter une interprétation inhumaine de lois restrictives, ces dernières menaçant d'expulsion des travailleuses et travailleurs honnêtes, conduisant à de terribles et évitables drames humains ?*
- *Quelle est sa volonté et stratégie afin de gagner en influence à Berne, de concert avec d'autres cantons si nécessaire, afin d'accroître ses marges de manœuvre pour ce genre de cas, comme ce fut le cas notamment grâce au projet Papyrus de régularisation des personnes sans titre de séjour valable ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le respect du cadre légal, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a préavisé favorablement auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), seul compétent en la matière, la demande d'autorisation de séjour pour études (permis B) déposée par la personne concernée le 2 septembre 2020, qui a été approuvée le 15 septembre 2020.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS